

# CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2019

Attention : Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant

L'an deux mille dix-neuf

Le quatre mars, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard FALQUERHO, Maire.

Date de la convocation : 22 février 2019

## **ETAIENT PRESENTS :**

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Christian DERMY – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Gérard LE PORTZ – Jocelyne LE SAEC – Elisabeth LUCAS – Véronique LE MEUR – Pascale LE OUE – Sandrine LE ROUX – André LOMENECH – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

Monsieur Guillaume LE DIODIC a été désigné, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

## **Compte-rendu de la séance du 4 février 2019**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1.1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (BUDGET GENERAL)**

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2018 (budget général).

Monsieur Le Maire se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, par 27 voix pour et une abstention :

- d'approuver le compte administratif 2018 (budget général) annexé à la présente délibération,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018, soit 1 802 279,74 €, sur le projet de budget primitif 2019 comme suit :

- affectation en réserves de la section d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ») pour 1 302 279,74 €
- report en section de fonctionnement (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») pour 500 000 €.

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Les éléments de l'exécution financière 2018 ont été longuement examinés lors de la commission des finances du 29 janvier, et lors du débat d'orientations budgétaires du 4 février. Dès lors, nous nous contenterons de vous donner les données chiffrées brutes avec les seuls indicateurs financiers :

Budget général :

- dépenses réelles de fonctionnement : 5 635 881 € (+ 2,01%, + 111 114,25 € par rapport au compte administratif 2017)
- charges à caractère général : 1 438 052 € (+ 8%, + 106 498,02 €)
- charges de personnel : 3 058 338 € (- 0,63%, - 19 242,17 €)
- autres charges de gestion courante : 1 047 021 € (+ 8,1%, + 78 454,78 €).
- charges financières : 87 237 € (- 0,94%, - 825,81 €)
- recettes réelles de fonctionnement : 7 168 071 € - 0,93%,- 67 629,94 €)
- ventes de produits : 613 950 (+ 6,75%,+ 38 824,44 €)
- impôts et taxes : 5 650 253 € (- 1,29%, - 73 622,40 €)
- dotations et participations : 672 260 € (- 8,13%, - 59 482 €)
- dépenses réelles d'investissement : 2 208 292 € (+ 93,71%), soit un taux de réalisation de 72,7%
- autres dépenses d'investissement : attribution de compensation en section d'investissement (61 474 €), remboursement en capital des emprunts (327 476 €)
- recettes d'investissement : FCTVA (184 731 €), taxe d'aménagement (70 336 €), subventions d'équipement (208 197 €)
- emprunt réalisé : 0 €
- montant de la dette au capital au 31 décembre : 1 980 388 € ( 2 307 864 € au 31 décembre 2017, soit - 14,19%)
- intérêts de la dette : 75 425 € (88 063 €, soit - 14,35%)
- capital de la dette : 327 476 € (418 589 € en 2017 soit - 21,77 %)
- autofinancement brut (recettes moins dépenses réelles de fonctionnement ) :

1 532 190,37 € (- 10,42%)

- autofinancement net : (autofinancement brut moins le capital de la dette (327 476 €) : 1 205 228 € (- 6,74%)
- coefficient de désendettement : 1,4 années
- dette par habitant : 288 €
- résultat de clôture 2018 : un excédent de 1 274 128 €

Budget annexe de la ZAC du Lenn Sec'h :

- montant des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 62 147 €
- assistance et maîtrise d'œuvre : 83 757 €
- travaux d'éclairage public de la tranche B 1 : 217 974 €
- frais administratifs : 5 940 €
- frais financiers : 18 690 €
- recettes : 597 527,90 € (vente de quinze terrains de la tranche B1-A2)
- déblocage de 600 000 € du prêt relais de 2,7 M€, effectué à la fin du mois de décembre
- encours de la dette au 31 décembre 2018 : 3 472 193 €
- résultat de clôture du budget ZAC : déficit de 1 121 168,07 €
- résultat de clôture consolidé (budget général et budget annexe) excédent de 152 959,73 € ».

Monsieur le Maire intervient en ces termes : « La situation est relativement contrastée en section de fonctionnement malgré la hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 2% et la baisse des recettes réelles de 1%.

Les chapitres sensibles restent la subvention au CCAS (incluse dans les autres charges de gestion courante) et les charges à caractère général (toutes les dépenses de fournitures et d'entretien).

Le point positif est la diminution significative des dépenses de personnel (constatée depuis 2015).

Autre point positif avec les recettes de vente de produits (restauration, accueil de loisirs, jeunesse, piscine...) en hausse et une forte baisse des droits de mutation (après une année exceptionnelle en 2017) et baisse plus modérée pour la dotation globale de fonctionnement que les années précédentes.

La situation est satisfaisante pour les dépenses réelles d'investissement avec un bon taux de réalisation et un volume supérieur à 2 M€ (2,2 M€), le plus élevé depuis de très nombreuses années.

La dette passe sous la barre des 2 M€, avec une dette par habitant qui passe en-dessous de 300 € (288 € pour une population établie à 6 886 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

L'autofinancement net, quoiqu'en baisse, reste à un niveau relativement élevé.

Notre capacité d'emprunt est plus que préservée ».

Monsieur Dermay intervient en ces termes : « On a déjà largement évoqué ce sujet, en particulier lors du débat d'orientations budgétaires, le mois dernier.

Le compte administratif est désormais définitif et il n'y a que peu de chose à rajouter à ce qui a pu être dit.

En 2018, le point positif, c'est le bon niveau de réalisation des dépenses d'investissement avec 73%. On est plus dans la médiocrité comme en 2017 avec moins de 50% et on ne peut que s'en féliciter.

Sur ce qui concerne le fonctionnement, le bilan 2018 est mitigé. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement sont en forte hausse, c'est ce que pointions lors du DOB. Les 2% de hausse doivent être regardées en soulignant quelques points.

Les 2% représentent 111 114,25 €. Mais il faut relativiser ce chiffre parce que cette année, nous n'avons pas eu, et c'est tant mieux, le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, soit une somme en moins de 56 149 €.

C'est grâce à cela que la hausse se trouve limitée.

On a tous noté que les charges à caractère général étaient en augmentation de 8%. L'explication que j'ai retenue de ce qui a été mentionné en commission, est que les coûts de l'énergie et des carburants étaient en forte hausse, ce qui avait entraîné ce dérapage.

C'est bien sûr exact, aussi, je me suis dit que si c'était la cause principale, les autres communes du secteur et même de toute la France devaient être dans la même situation.

J'ai donc été surpris de voir que ces dépenses du chapitre 011 étaient bien souvent en baisse dans d'autres villes. C'est une simple remarque sachant que je n'ai pas la possibilité, à mon niveau, de réaliser une étude plus poussée.

Ceci dit, le compte administratif 2018, qui est un document qui retrace la situation financière de 2018 n'a pas à être contesté, il peut simplement être commenté, ce que nous faisons ce soir ».

Monsieur Allain précise que les charges à caractère général comprennent des dépenses de fournitures et de maintenance dont l'entretien des bâtiments communaux qui ont fortement été impactées.

Monsieur le Maire ajoute que le constat fait sur les dépenses d'entretien, notamment des bâtiments communaux, correspond aussi à une demande des élus, des services ou des utilisateurs, sachant qu'il faudra surveiller l'évolution de ce poste budgétaire.

## VOTE

### Compte administratif 2018 (budget principal)

pour : Christophe ALLAIN - Hélène BARAZER - Olivier BENGLOAN - Sylvie CORMIER - Christian DERMY - Valérie DUPRE - Jérôme FALQUERO - Isabelle GESREL - Jacques HERIO - Marie-Pierre LE CHEVILLER - Guillaume LE DIODIC - Marie-Renée LE HEBEL - Corinne LE HENO - Vincent LE HUITOUX - Lydie LE LESLE - Véronique LE MEUR - Pascale LE OUE - Gérard LE PORTZ - Elisabeth LUCAS - Sandrine LE ROUX - Jocelyne LE SAEC - André LOMENECH - Rolande MORVAN - Jérôme ROUILLON - Jean-Yves SINCQUIN - Marcel TALVAS - Fabrice VELY

abstention : Pascale AUDOIN

### **1.2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (BUDGET ANNEXE ZAC DE LENN SEC'H)**

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2018 (budget annexe ZAC de Lenn Sec'h).

Monsieur Le Maire se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2018 (ZAC de Lenn Sec'h) annexé à la présente délibération.

### **2 – COMPTES DE GESTION 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2018 de Madame la receveur municipale, pour chacun des budgets de la Commune.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 de Madame la receveur municipale (budget général, budget annexe de la ZAC du Lenn Sec'h).

### **3 – LISTE DES CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2019**

Monsieur Le Maire expose les propositions d'inscription au budget primitif 2019 relatives à l'attribution de subventions aux organismes et associations figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations et organismes cités en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder au mandatement des dépenses correspondantes.

Les crédits afférents sont imputés à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Madame Audoin estime que le taux de revalorisation proposé correspondant au niveau minimum acceptable, sachant l'apport du tissu associatif à l'accroissement du lien social dans notre commune.

Monsieur le Maire souligne l'importance de l'aide apportée par la Commune sur le plan de l'assistance et de la mise à disposition de locaux, de matériels mais aussi par le dispositif de soutien aux déplacements sportifs.

Monsieur Bengloan ajoute les concours apportés par la Commune au bon fonctionnement des écoles.

### **4 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'OCCUPATION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION MUSICALE DE CAUDAN**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention, établi entre la Commune et l'Association musicale de Caudan, visant à définir d'une part les modalités relatives aux relations financières liant les parties et, d'autre part, à établir les dispositions portant sur la mise à disposition des locaux.

Les locaux d'activité de l'association sont situés à l'espace Rostand et comprennent huit salles de cours, une salle des professeurs, un préau couvert.

Le texte de la convention prévoit les droits et les obligations de chacune des parties.

Le projet de convention intègre les modalités de versement de la subvention de fonctionnement d'un montant total de 38 710 € au titre de l'année 2019.

Le projet de convention couvre la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 29 février 2020.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention d'objectifs et d'occupation de locaux établi entre la Commune et l'Association musicale de Caudan,
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer la convention correspondante.

#### **5 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH – ANNEE 2019**

La Commune participe aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph, sur la base du contrat d'association établi entre Monsieur Le Préfet du Morbihan et l'OGEC de l'école privée Saint-Joseph, d'une part et d'autre part, sur la base du contrat simple modifié par avenant pour la classe bilingue français - breton (classe ouverte).

Le contrat d'association conclu le 4 février 1997 a fait l'objet d'un avenant n° 4 approuvé le 1<sup>er</sup> février 2005.

Le montant de la participation est calculé sur la base des dépenses des frais de personnel, des dépenses d'entretien des bâtiments (fonctionnement) et de frais fixes (chauffage, eau, électricité, produits d'entretien...).

Le coût moyen d'un élève en classe maternelle est de 956,48 €. Le nombre d'élèves inscrits à l'école maternelle Saint-Joseph étant de 171 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant de la participation communale afférente est par conséquent de 163 558,47 €.

Le coût moyen d'un élève en classe primaire est de 742,82 €. Le nombre d'élèves inscrits à l'école primaire Saint-Joseph au 1<sup>er</sup> janvier 2019 étant de 222, le montant de la participation communale afférente est par conséquent de 164 905,63 €.

Le montant total de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph (école maternelle + école primaire) au titre de l'année 2019 est de 328 464,10 €.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph, au titre de l'année 2019, à 328 464,10 €,
- d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6574 du budget primitif 2019.

## **6 – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE – ANNEE 2019**

Le centre communal d’action sociale a vocation à fournir des prestations d’action sociale en nature ou en espèces. Il participe aussi à l’instruction des demandes d’admission à l’aide sociale légale. Son activité comporte également la gestion de l’établissement d’hébergement de personnes âgées dépendantes Le Belvédère et la maison de l’enfance.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l’unanimité :

- d’attribuer une subvention d’un montant de 500 000 euros au centre communal d’action sociale de la Commune pour son exercice 2019,
- d’imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362.

Monsieur le Maire estime que la subvention définitive au titre de l’année 2019 devrait avoisiner un montant de 450 000 €, compte-tenu de l’excédent enregistré à la fin de l’année 2018 (30 000 €) et de la prise en charge par le CCAS de l’audit mené à l’établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes.

## **7 – TAUX D’IMPOSITION 2019**

Les taux d’imposition communaux 2018 étaient les suivants :

- taxe d’habitation : 11,93%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,2%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,11%

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l’unanimité :

- de fixer comme suit les taux d’imposition communaux pour l’année 2019 :
  - taxe d’habitation : 11,93%
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,2%
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,11%.

## **8 – TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2019**

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs relatives aux différents services municipaux.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver les propositions de tarifs des services municipaux décrits en annexe à la présente délibération,
- de préciser que les nouveaux tarifs prendront effet au 9 mars 2019.

Madame Audoin exprime le regret de ne pas voir le dispositif du quotient familial adopté pour faire face aux inégalités et à la pauvreté des ménages fragilisés.

Monsieur le Maire répond que ce sujet concerne plus spécifiquement le restaurant scolaire où la qualité des repas est très satisfaisante, avec des tarifs très bas.

#### VOTE

pour : Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Valérie DUPRE – Jérôme FALQUERO – Gérard FALQUERHO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Elisabeth LUCAS – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

abstention : Christian DERMY – Pascale AUDOIN – Véronique LE MEUR

### **9.1 – BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET GENERAL)**

Monsieur Le Maire expose le projet de budget primitif 2019 (budget général).

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, par 28 voix pour et une abstention :

- d'approuver le projet de budget primitif de l'exercice 2019 (budget général) annexé à la présente délibération,
- de voter le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement,
- de voter le présent budget primitif par opération pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire intervient en ces termes : « En ouverture de la discussion du projet de budget de l'année 2019, je souhaite pouvoir en exposer quelques lignes de forces qui ont structuré son élaboration.

Quelles sont-elles ?

Dans la logique de présentation, en premier lieu, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est une préoccupation constante depuis de nombreuses années. Ces dépenses doivent évoluer de 3,1% par rapport au BP de l'année dernière et de 1,74% par rapport au compte administratif 2018, ce qui reste modéré.

Je ne ferai pas le détail de chaque chapitre mais je soulignerais plus volontiers la bonne maîtrise des dépenses de personnel (+0,6% par rapport au CA 2018) et des charges à caractère général (-0,11%).

Je demande aux services d'être particulièrement vigilants sur la maîtrise de certains postes de dépenses d'entretien. Sans doute, faudra-t-il réfléchir, en concertation, à reconsidérer certaines pratiques en développant au maximum les consultations dans le choix de fournisseurs ou de prestataires, en relevant certains prix pratiqués qui pourraient apparaître trop élevés, en maîtrisant, lorsque cela est pertinent, la gestion des stocks, etc. Le soutien à notre tissu associatif et aux écoles est toujours notre préoccupation.

Côté recettes de fonctionnement, nous sommes dans la continuité des exercices précédents marqués par la prudence en matière d'inscriptions budgétaires, en l'absence de données, au moment du bouclage du projet de budget, portant sur les bases fiscales et la DGF ; cette dernière devant, à cause d'un potentiel fiscal supérieur à la moyenne, une nouvelle fois glisser, sans dévisser, comme cela a été le cas depuis 2014 (près de 1,2 M€ perdus depuis 2014, année où la DGF représentait un montant de 800 000 € par an). Je confirme bien volontiers le maintien des taux d'imposition pour cette année encore, ce qui est le cas depuis 2014.

La section de fonctionnement présente donc les traits d'un grand classicisme, ce qui n'est pas le cas dans le domaine des investissements avec une inscription record de crédits de 3,5 M€. N'y voyez aucun caractère d'année pré-électorale ; les enjeux dans le domaine de la maintenance de notre patrimoine communal étant bien supérieurs à toute autre préoccupation.

Quatre opérations dans ce domaine concentrent 85% des crédits d'investissement : la réhabilitation du parc d'activités de Kerpont-Lann Sévelin (2,024 M€) qui doivent s'étaler sur une grande partie de l'année ; l'aménagement du site de l'ancien plan d'eau de Kergoff (290 000 €) avec un ajustement à prévoir selon le projet qui sera défini et approuvé ; la rénovation et l'extension de la salle des fêtes (490 000 €) avec des travaux devant être achevés début mai prochain ; l'étude de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation et à l'extension du restaurant scolaire (166 000 €), avec le choix de l'équipe début avril et l'approbation du projet programmé en octobre, pour des travaux qui pourraient débuter au printemps 2020.

Le taux de réalisation des investissements devrait être du même ordre que celui constaté en 2018, sauf imprévus.

Nous prévoyons un emprunt de près d'un million d'euros pour compléter, avec l'autofinancement prévisionnel, les subventions et le FCTVA, le financement de ces dépenses, ce qui reste très mesuré compte-tenu de notre capacité d'emprunt lié à une dette communale maîtrisée.

Christophe, à qui j'adresse la parole, présentera le projet de budget pour la ZAC du Lenn Sec'h ».

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Nous arrivons au terme de ce qu'il faut bien appeler « le marathon budgétaire » tant l'exercice s'apparente à une course de fond où l'essentiel – sans doute – n'est pas de finir premier mais plutôt de terminer l'épreuve d'endurance, si possible sans trop d'essoufflement et, en tout état de cause, de franchir la ligne d'arrivée en toute sérénité.

Franchir la ligne en toute sérénité certainement, et au-delà de la métaphore sportive, le projet de BP 2019 – le dernier de la mandature – s'inscrit dans le droit fil de ce que nous avons annoncé en 2014 dans notre plateforme électorale.

Nous pourrions même ajouter que nous sommes allés au-delà – bien au-delà – si l'on considère que nous avons souhaité, par réalisme, pragmatisme, élargir le programme à d'autres projets, que ce soit la réhabilitation des parcs d'activités, le dossier de rénovation-extension du restaurant scolaire ou la reconquête environnementale du site de l'ancien plan d'eau de Kergoff, pour ne prendre que ces exemples. Des chantiers en cours, ou déjà en perspective, qui vont aussi préparer « le Caudan de demain », nous y reviendrons.

Un projet de budget, ce n'est pas seulement un alignement de chiffres ou de ratios financiers dans une « nomenclature comptable ». Au-delà de la présentation formelle de ce soir, ce budget a été examiné en commission des finances, dirions-nous, dans un esprit positif et constructif.

Chacun le sait, le vote du budget, c'est l'acte majeur dans la vie d'une collectivité. C'est aussi la traduction opérationnelle de ce que nous souhaitons pour notre commune même si chacun pourra peut-être en faire une lecture plus politique... Nous verrons tout à l'heure si des convergences de vues sont possibles ou pas.

Pour notre part, nous sommes à l'aise sur ce projet de BP qui nous semble, à bien des égards, correspondre à ce que nous voulons pour la commune avec trois marqueurs qui s'en dégagent.

Premier marqueur, ce BP 2019, c'est d'abord un budget volontariste, ambitieux, qui place la barre haute.

Nous avons, en effet, fait le choix de placer la barre haute et nous l'assumons. Une barre haute avec un volume général d'investissement à 3,5 M€. 3,5 M€, le plus fort volume d'investissement proposé qui marque cette volonté de poursuivre un développement harmonieux et équilibré de la commune. Ce projet de BP, il a du sens, il a de la cohérence et, d'une certaine façon, chacun pourra s'y retrouver.

Les entreprises, les industriels et commerçants avec la requalification du pôle de Kerpont Lann-Sevelin qui, on l'oublie parfois, reste le premier parc d'activités en termes d'emplois sur le département. Un pôle d'activités qui est aussi une identité, un marqueur fort pour Caudan, Cette requalification d'ensemble participe au souci qui est le nôtre de continuer à être une commune d'accueil pour les entreprises.

Les associations locales, avec la volonté de poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil dans les bâtiments communaux avec cette année, la rénovation et l'extension (490 000 €) de la salle des fêtes de Kergoff qui va s'achever dans quelques semaines.

Les élèves de nos écoles avec cette volonté d'anticiper dès à présent le projet de rénovation-extension du restaurant scolaire devenu inadapté, aussi bien pour les usagers que pour le personnel. Nous avons jugé ce dossier prioritaire qui va nous engager bien au-delà du mandat actuel.

Chacun pourra s'y retrouver avec la priorité donnée à la sécurisation des routes, l'achèvement de la voie verte de Kéranthro et le traitement de certains axes jugés dangereux, la route de Caudan et la route de Kerviec.

Nous n'oublions pas non plus le cadre de vie et les préoccupations en termes de transition écologique avec le projet à construire de reconquête environnementale de l'ancien étang de Kergoff (290 000 €).

Deuxième marqueur, ce projet de BP, c'est aussi la poursuite d'une politique que nous qualifierions de « sérieux budgétaire ». Ni laxistes à tout va, ni rigoristes par idéologie, nous privilégions au contraire une ligne de conduite qui nous permet de bien gérer l'argent du contribuable, voilà ce que nous entendons par « sérieux budgétaire ».

Sérieux budgétaire avec une section de fonctionnement sous surveillance en particulier vis-à-vis des charges à caractère général. Les charges à caractère général, un poste qui est généralement marqué par une certaine imprévisibilité avec une forte augmentation (8%) constatée sur l'exercice 2018. Il nous faudra sans doute devoir mieux maîtriser ce poste en ciblant certains postes, et tout particulièrement celui de l'entretien des bâtiments communaux. Des lettres de cadrage seront envoyées en ce sens aux services.

Sérieux budgétaire en maintenant un autofinancement brut prévisionnel convenable à hauteur de 1 336 404 € même si nous savons que cet autofinancement sera en baisse par rapport à l'exercice précédent compte-tenu, nous le verrons, de l'augmentation prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement (+ 100 000 €, soit +1,74% par rapport au compte administratif 2018) et de la baisse prévisionnelle de nos recettes réelles (- 97 700 €, - 1,36%).

Sérieux budgétaire avec la maîtrise de la masse salariale inscrite (3 120 000 €) qui représente 54,27% des dépenses réelles de fonctionnement. Même si la

commune n'est pas assujettie à l'encadrement des dépenses de fonctionnement décidé par le Gouvernement, une bonne maîtrise de ce poste reste – pour toute collectivité – un objectif à atteindre avec, en face, la préoccupation qui est la nôtre du bon niveau de service rendu à la population.

Sérieux budgétaire également en termes de santé financière (de bonne santé financière) de la commune avec un endettement faible au budget principal (1 980 388 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019). Ces trois dernières années, nous aurions pu emprunter et nous avons même les capacités à le faire. Nous avons souhaité volontairement entamer un désendettement régulier et continu de la commune, ce qui nous permettra à l'avenir – c'est-à-dire demain – de conserver des marges de manœuvre eu égard aux projets qui ne manqueront pas d'éclorre ou qui sont déjà posés sur les rails.

Sérieux budgétaire enfin avec un projet de BP construit, faut-il le rappeler, sans augmentation des taux d'imposition. Le levier fiscal n'a pas été actionné sur ce mandat ; les taux d'imposition étant restés identiques depuis 15 ans.

Troisième marqueur, ce BP 2019, c'est finalement un budget de confiance, un budget qui inspire confiance, car il prépare aussi – il prépare déjà - le Caudan de demain... et d'après-demain.

Comme toute organisation, une collectivité se doit de faire de la prospective, d'anticiper les choix futurs. Le programme pluriannuel d'investissements répond à cet objectif. Cette PPI, elle va continuer à se déployer bien au-delà de 2019. Des chantiers lourds, souvent complexes qui, pour la plupart, sont déjà sur les rails : requalification du parc d'activités de Kerpont, projet de rénovation-extension du restaurant scolaire, projet de rénovation-extension de la mairie, entretien de voirie et quartiers en devenir.

Nous sommes aussi des élus réalistes et, en raison des capacités financières de la commune, nous savons que ne pourrons pas tout réaliser en même temps. C'est la raison pour laquelle entre le projet mairie et celui du restaurant scolaire par exemple, nous avons souhaité - dès à présent - prioriser celui du restaurant scolaire.

Ce BP, il s'inscrit aussi dans une année charnière – la dernière du mandat – une année qui doit être utile pour la commune car loin d'un budget de transition, ce projet de BP pose des bases solides et prépare véritablement l'avenir : un budget qui place la barre haute avec du sérieux budgétaire et un budget construit sous le sceau de la confiance.

Voilà, en quelque sorte, la trame sur laquelle nous allons nous appuyer ce soir dans le cadre de l'examen du BP.

Toutes sections confondues, et en prenant en compte les opérations d'ordre, il s'agit d'un budget total de 12 094 455 € avec 7 610 304 € inscrits en section de fonctionnement et 4 484 151 € inscrits en section d'investissement.

En dépenses de la section de fonctionnement, la traduction budgétaire proposée est la suivante. Un niveau prévisionnel de dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 5 733 900 €, soit une hausse de 1,74% par rapport au CA 2018, c'est-à-dire en volume 100 000 € supplémentaires pour faire face à de nouvelles dépenses.

Les charges à caractère général sont inscrites à hauteur de 1 436 400 € (- 0,11%, - 1 651 € par rapport au CA 2018).

Après la forte augmentation de 2018 (+ 8%), il convient que l'évolution des charges à caractère général soit contenue en 2019. Même si certaines dépenses peuvent être marquées par de l'imprévisibilité, la volonté qui est la nôtre est de maîtriser au mieux l'ensemble de ce chapitre.

Certains postes budgétaires sont inscrits en prévision de baisse : 4 000 € pour les dépenses en matière d'électricité, gaz carburant et de combustibles ; 11 000 € pour l'entretien des bâtiments communaux ; 6 200 € pour les postes honoraires et frais d'actes et de contentieux ; 11 470 € sur le poste assurances pour les années 2019 à 2023 ; 12 379 € concernant la redevance spéciale perçue par Lorient Agglomération.

En revanche, nous savons déjà que d'autres postes sont à prévoir à la hausse : près de 18 000 € en complément pour les dépenses d'entretien et de voirie, avec des factures relatives à des travaux de signalisation horizontale sur l'exercice 2018 ; près de 4 000 € des crédits supplémentaires pour la formation des agents avec un éventuel changement de logiciels métiers de la mairie ; 2 012 € de dépenses supplémentaires liées au nettoyage des bâtiments communaux qui ont été revues et centralisées avec un seul prestataire extérieur ; 4 612 € en complément du fait de nos participations mutualisées avec Lorient-Agglomération pour les services informatiques, la mise en place du règlement général de protection des données (RGPD), de la mise à disposition du géo-portail de l'urbanisme.

Nous proposons d'inscrire 3 120 000 € pour la masse salariale (+ 2,02%, soit + 61 662 € par rapport au 2018).

Depuis plusieurs exercices, la masse salariale était en continuelle réduction grâce à des efforts de maîtrise sans que cela impacte pour autant le service rendu aux administrés. Ainsi, plus de 60 000 € de crédits complémentaires sont à prévoir avec la prise en compte des éléments suivants : les avancements de grade et la promotion interne, la réintroduction du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui avait été gelé en 2018 (8 000 €), l'augmentation (+ 16 000 €) du contrat d'assurances du personnel qui couvre pour la période 2019-2023 les décès, les accidents de travail, les arrêts de longue maladie.

Les autres charges de gestion courante sont créditées de 1 800 000 € (+ 3,15%, soit + 32 978,55 €). Pour le CCAS et l'EHPAD, 500 000 € sont provisionnés même si la consommation finale devrait se situer aux alentours de 430 000 €.

La ligne de trésorerie souscrite par le CCAS est passée de 80 000 € à 100 000 € en 2019. Le mandatement des dépenses par les directrices n'est effectué qu'après validation du service financier. Dès lors, le montant de 500 000 € inscrit au BP 2019 ne devrait pas être atteint, sauf circonstances imprévues.

Pour les associations (460 000 €), un complément de 26 000 € est nécessaire afin de couvrir plusieurs besoins : le coût moyen d'un élève de l'enseignement public ayant augmenté, la subvention OGEC passe de 305 356 € à 328 464 € ; la revalorisation de 1% de certains crédits aux écoles ainsi qu'aux associations locales ; enfin la réintroduction d'une subvention à l'AFR (800 €).

Les charges financières sont provisionnées en très légère hausse à hauteur de 89 000 € (+ 2,02 %). Les intérêts des emprunts en cours s'élèvent à 63 000 € mais il convient également de provisionner les intérêts du futur prêt qui serait à souscrire en 2019, d'où le total de 76 500 € à inscrire.

Nous l'avons évoqué, la prévision du montant des recettes réelles de s'établit à 7 070 304 €, soit une baisse de 1,36% par rapport à 2018, ce qui correspondrait à une perte de près de 98 000 € même si, en la matière, la prudence s'impose.

Pour les atténuations de charges, nous proposons d'inscrire 40 000 €. Sur ce poste, le remboursement des charges de personnel devrait être en baisse, certaines prises en charge par le contrat d'assurance se terminant cette année. Au total, 40 000 € inscrits.

Pour les ventes des produits, nous proposons d'inscrire 628 100 € (+ 2,3%).

Dans ce chapitre qui représente 7% des RRF, il est prévu une augmentation des recettes liées au fonctionnement des services tarifés rendus à la population. Près de 15 000 € sont ainsi escomptés en crédits supplémentaires grâce à la fréquentation de la piscine, du restaurant scolaire, des activités en faveur de la jeunesse.

Pour les impôts et les taxes, nous proposons d'inscrire 5 661 802 € (+ 0,2%).

Chapitre stratégique s'il en est, puisque les impôts et taxes représentent près de 75 % de nos recettes réelles.

Rappelons que les rentrées fiscales sur l'exercice 2018, au titre des trois impôts locaux directs, avaient été plutôt décevantes et, dès lors, nous préférons rester prudents pour l'inscription des crédits 2019.

Pour les contributions directes, il est prévu 3 132 000 € soit une hausse prudente de 1,47% (+ 45 350 €) même si le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition est fixé à + 2,2%.

La réforme de la taxe d'habitation enclenche sa deuxième étape en 2019 avec le dégrèvement à hauteur de 65 % pour les foyers éligibles, avant le dégrèvement total de 100% en 2020.

En ce qui concerne les dotations de Lorient Agglomération, la réduction de l'attribution de compensation (- 5 361 €) suite au transfert de la compétence des eaux pluviales est reconduite. Le montant final de l'attribution de compensation est fixé à 1 555 500 €. Quant à la dotation de solidarité communautaire, elle reste à son niveau de 2018 (305 800 €).

Avec 85 000 €, le fonds de péréquation ressources intercommunales (FPIC) ne devrait pas varier non plus puisque la loi de finances 2019 a reconduit les crédits du même niveau.

Prudence enfin concernant l'inscription des crédits relatifs aux droits de mutation (150 000 €) mais aussi pour ceux pour la taxe locale sur la publicité extérieure (200 000 €).

Pour les dotations et les participations, nous proposons d'inscrire 631 400 € (- 6,08%) ; une baisse prévisionnelle de plus de 40 000 €, les recettes de ce chapitre s'effritant d'année en année.

Le comité des finances locales qui est chargé de la répartition de la DGF a prévu que 19 500 communes verront leur DGF baissée et Caudan fait partie de ces communes. Le montant de la DGF ne sera notifié qu'en avril et on peut déjà tabler sur une baisse qui serait de plus de 11 000 €, soit 170 000 €, la DGF devenant désormais une recette marginale.

Les crédits concernant les remboursements des contrats d'avenir sont en baisse (- 16 194 €), la prise en charge par l'Etat s'étant réduite (666 € par mois pour deux contrats).

Une nouvelle recette (marginale) est inscrite, conséquence du transfert de la compétence relative aux eaux pluviales à Lorient Agglomération qui nous versera 4 536 € par an.

En ce qui concerne la participation à d'autres organismes pour un total de 180 000 €, la recette prévisionnelle est volontairement minorée de plus de 13 000 € dans la mesure où les subventions de la CAF pour les activités dédiées à la jeunesse peuvent varier d'un exercice sur l'autre.

Enfin pour les locations, il est prévu une minoration de crédits pour la salle des fêtes, celle-ci ayant étant inoccupée pendant plus de deux mois en raison des travaux de janvier et février.

En conclusion provisoire sur la section de fonctionnement, la traduction des inscriptions budgétaires donne + 1,74% pour les DRF, soit + 100 000 € et - 1,36% pour les RRF (- 97 700 €), et par voie de conséquence, une réduction prévisionnelle de l'autofinancement brut dégagé même si nous restons toujours prudents pour

l'inscription de certaines recettes de fonctionnement.

En l'état actuel des hypothèses, l'autofinancement brut prévisionnel 2019 sur lequel nous nous appuyons, s'élèverait à 1 336 404 € (contre 1 468 204 € au BP 2018).

Lors du débat d'orientations budgétaires, il avait été prévu une fourchette de dépenses entre 3,2 et 3,5 M€ de dépenses d'investissement. A la fin du processus de recensement des besoins auprès des services municipaux, c'est la fourchette haute qui a été prise en considération, soit 3,5 M€.

Parmi les programmes, nous poursuivons l'application du plan pluriannuel d'investissements sur les volets du pôle d'activité de Kerpont et sur celui du restaurant scolaire avec la mission de maîtrise d'œuvre. Nous actons la reconquête environnementale du site de l'ancien étang, la poursuite de la réhabilitation-extension de la salle des fêtes de Kergoff, l'équipement des services municipaux, la sécurisation de certains axes routiers.

Voilà résumés à gros traits les principaux projets 2019.

Sur le programme pluriannuel d'investissements, nous en avons déjà parlé, depuis 2018 un programme pluriannuel d'investissements a été établi et va continuer à se déployer sur l'exercice budgétaire 2019.

Le premier volet de cette PPI à avoir été réalisé dès 2018 concerne la réhabilitation du parc d'activités de Kerpont Lann-Sévelin qui va concerner 60% des crédits inscrits. La première tranche de travaux a été quasiment terminée en 2018 avec 1 036 544 € de crédits consommés. En 2019, cette opération se poursuit pour un total de 2 024 000 € qui va concerner la fin des travaux de la première tranche et le début des travaux de la seconde tranche en février, ainsi que le paiement des travaux de rénovation de l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage de Morbihan Energies.

Le deuxième volet de la PPI est mis en œuvre dès cette année avec la concrétisation du lancement du projet de rénovation et d'extension du restaurant scolaire. Pour 2019, il est prévu l'inscription de 160 000 € de crédits correspondant à la phase d'études de la mission de maîtrise d'œuvre dont la consultation a été lancée à la mi-février. L'architecte et les bureaux d'études associés seront désignés en avril, le permis de construire devant être déposé à l'été 2019, pour un commencement des travaux au cours du premier semestre 2020.

Le site de l'ancien plan d'eau de Kergoff fait actuellement l'objet d'une étude d'aménagement qui pourra déboucher sur des travaux paysagers (290 000 €).

S'agissant du patrimoine immobilier et des bâtiments communaux, près de 490 000 € sont inscrits pour la salle des fêtes. Les travaux de rénovation et de la petite extension ont démarré en janvier et se termineront en mai.

Plus modestement, la piscine est également concernée par des travaux avec la

réfection de l'étanchéité du bassin et le remplacement du brûleur de la chaudière pour 31 000 €.

Le local d'accueil du club de foot verra également ses conditions d'accueil améliorées (15 000 €).

Une provision est également positionnée pour des travaux concernant le sinistre relatif à l'étanchéité de la salle de sports qui devrait faire l'objet d'un remboursement par le contrat dommage ouvrages (15 000 €).

Pour l'équipement des services municipaux et le service rendu à la population, il est prévu le remplacement de la balayeuse afin d'anticiper de coûteux frais de réparation (110 000 €), une provision de crédits concernant un éventuel changement de logiciels métiers des services administratifs (20 000 €), le remplacement d'équipements informatiques dans différents services (22 500 €).

Pour la voirie et la sécurité des usagers, il s'agit d'inscrire la fin des travaux de la voie verte de Kéranthro (29 000 €). Par ailleurs, des travaux sont prévus sur différents secteurs de la commune en particulier la route de Caudan et la route de Kerviec pour 142 000 €.

D'autres dépenses d'investissement sont également à prévoir : le reversement à l'Etat d'un trop-perçu par la commune de taxes d'aménagement (2 000 €), l'attribution de compensation (part investissement) concernant le transfert de la compétence eaux pluviales à Lorient Agglomération (62 000 €), les travaux en régie (40 000 €), la reprise du déficit d'investissement 2018 (528 152 €), les échéances en capital des prêts pour 331 000 € au titre des remboursements des prêts en cours et 19 000 € de provision pour le prêt qui serait à souscrire en 2019, soit un total de 350 000 €.

Pour financer ce programme d'investissement 2019 des plus ambitieux, des ressources propres et extérieures seront déployées : le montant attendu au niveau des taxes d'aménagement sera de 60 000 € et dépendra du volume des autorisations d'urbanisme ; le FCTVA sera d'environ 330 000 €, un montant correspondant au fort niveau d'investissement 2018 ; les subventions inscrites en restes à réaliser sont d'un montant de 62 000 € et concernent le financement par l'Etat au titre du DSIL 2018 de l'aire de covoiturage dans le cadre de l'opération de travaux de Kerpont Lann Sévelin (33 000 €), le financement par Lorient Agglomération de la première phase de la voie verte de Kéranthro (29 000 €).

D'autres subventions sont attendues mais elles ne seront pas inscrites car les arrêtés d'attribution n'ont pas encore été notifiés.

Reste l'essentiel en termes de recettes d'investissement avec une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 (1 302 279,74 €), l'autofinancement prévisionnel (cumul des opérations de fonctionnement réelles et des opérations

d'ordre) avec 1 641 404 € la valeur des amortissements pratiqués en 2019 (235 000 €) et un emprunt d'équilibre inscrit pour 851 468,20 €.

Au vu du programme d'investissement inscrit (3,5 M€) et du rythme de consommation des crédits qui risque d'être soutenu, la souscription d'un emprunt sera nécessaire et devrait se situer entre 700 000 € et 1 M€.

Un point sur l'endettement de la commune :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'endettement de la commune est de 1 980 388 €, soit une dette de 288 € par habitant, et d'une capacité de désendettement de 1,33 années.

La dette communale n'a jamais été aussi basse, résultat du bon niveau de l'autofinancement et de la recherche active de subventions.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire et, en partant de l'hypothèse d'une souscription d'un prêt de 800 000 €, la dette communale s'établira comme suit les trois prochaines années : 2 437 893 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; 2 085 130 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; 1 749 868 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit une dette communale tout à fait acceptable et raisonnable.

Le budget 2019 de la ZAC de Lenn Sec'h sera placé sous le sceau de gros travaux avec la poursuite de la viabilisation de la tranche B2-C1 pour un total de 2 248 600 €, avec 72 600 € pour les études de maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux ; 2 075 000 € pour les travaux d'aménagement en termes de voirie, d'eau potable et d'assainissement, mais aussi pour la viabilisation du terrain qui accueillera le centre commercial Carrefour ; 55 000 € à prévoir pour la prise en charge de l'éclairage public de la précédente tranche B1 et 46 000 € pour les frais financiers.

Au niveau des recettes, il faut savoir que la commercialisation des lots individuels va pouvoir commencer au printemps et qu'il faudra prendre en compte les délais des permis de construire. Il ne faut donc pas compter sur un fort volume de recettes en 2019. Toutefois, le montant de la cession du terrain de l'enseigne Carrefour devrait être perçu cette année.

Un point sur les prêts et l'endettement : premièrement, le déblocage du prêt-relais de 2,7 M€ va se poursuivre en 2019 (600 000 € ont été débloqués en fin d'année 2018), et d'autre part 2,1 M€ vont donc être tirés au fur et à mesure des besoins liés aux travaux de viabilisation de la tranche B2-C1.

Deuxièmement, et c'est un rappel le prêt relais d'1,5 M€ qui a servi à financer la tranche A se termine en mai. Un refinancement de ce prêt-relais a été effectué auprès du Crédit Agricole en fin d'année 2018.

Il y aura donc lieu de prévoir le remboursement du prêt-relais initial avec le déblocage du nouveau prêt qui a été transformé cette fois en prêt amortissable sur dix ans.

En conséquence, l'encours de la dette ZAC au 31 décembre 2019 devrait être de 5 139 251 € avec en face, des recettes liées aux lots restant à vendre, estimées à 5,4 M€.

Nous arrivons au terme de cette présentation.

Le projet de BP va être soumis au vote. Sans doute faudrait-il rajouter, pour terminer, qu'au-delà des projets proposés, au-delà du volume des investissements programmés, les défis à relever, les chantiers en devenir, ils sont devant nous. Et il s'agira maintenant d'en suivre la montée en charge et de les rendre opérationnels.

Dans cet exercice, le souci qui est le nôtre, c'est de rester à l'écoute et au service de la population.

Encore une fois, le budget proposé n'est que la traduction, le prolongement des engagements pris, même si nous serons soucieux de rendre des comptes le moment venu.

Ce projet de BP, c'est aussi une méthode de travail ou tout a été mis sur la table, en toute transparence, et au-delà peut-être de nos différences ici, chacun reconnaîtra, nous l'espérons, que ce BP 2019 a été préparé sans dogmatisme.

A travers ce budget, l'essentiel c'est que les Caudanaises et les Caudanais puissent continuer à être fiers de leur commune, une collectivité qui compte sur le pays de Lorient, une collectivité qui croit en son avenir.

Je vous remercie ».

Monsieur Hério félicite Monsieur Allain pour la clarté de son exposé et remercie tous ceux qui contribuent à l'élaboration du budget.

Monsieur Dermay intervient en ces termes : « Nous avons eu largement le temps de voir ce budget lors de la commission des finances.

C'est sûrement le meilleur budget de toute cette mandature.

On y retrouve beaucoup de points que partageons, malgré nos différences.

On y retrouve une volonté de maintenir les dépenses de fonctionnement, mais en préservant les services publics.

On y retrouve la volonté, même si cela n'est pas simple, de contenir les dépenses liées à l'EPHAD du Belvédère, c'est un sujet sensible pour lequel des décisions devront être prises.

On y retrouve un fort taux d'investissement de plus de 3 000 000 €, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement, clairement identifié, comme nous le suggérons depuis 2014, dont les priorités sont celles que nous mettons en avant.

On y retrouve un emprunt pour la mise en œuvre des travaux, qui ne met pas en péril la dette de la ville de Caudan.

On y retrouve le maintien des taux d'imposition.

Aussi, il ne s'agit pas ce soir de faire de la politique politicienne. On vote sur le dernier budget avant les futures élections municipales. En tant qu'élu minoritaire, nous avons trois possibilités qui s'offrent à nous.

Soit on a un désaccord important et on s'oppose sur ce point.

Soit on critique pour critiquer, ce qui est toujours faisable, mais ne nous semble pas productif.

Soit on s'exprime librement, dans l'intérêt des Caudanaises et des Caudanais, sans remettre en cause ce qui nous a conduits à présenter une liste en 2014. C'est notre volonté.

Voter ce budget ne va pas à l'encontre de ce que nous voulions en 2014. Au contraire, il y a eu une certaine convergence dans vos propositions qui ne peut que nous satisfaire.

Souhaitons que ce dynamisme se poursuive, seul l'avenir nous le dira ».

Madame Audoin s'exprime en ces termes : « Sur ce budget, le DOB a déjà permis d'analyser les grandes orientations proposées et je ne ferai donc que rappeler l'essentiel de mes observations.

En ce qui concerne l'investissement, le budget 2019 est certes plus ambitieux. Il est dit que « l'exercice 2019 ne fait que décupler l'élan engagé en 2018 », ce qui est un peu excessif dans les termes : décupler, c'est multiplier par dix au sens propre, et inexact dans les faits.

Je rappellerai aussi qu'il nous faut prendre en compte les enjeux et l'urgence à avancer dans la transition écologique, c'est-à-dire le passage du mode actuel de production et de consommation à un mode plus écologique. Ce n'est pas qu'une simple couche de peinture verte sur notre société actuelle, mais cela correspond à un changement de modèle économique et social, qui doit transformer en profondeur nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Toutes les occasions, tous les dossiers doivent être examinés dans cette perspective.

C'est pourquoi je regrette, par exemple, alors nous réalisons d'importants travaux dans la salle des fêtes, que nous n'ayons pas pris davantage le temps de la réflexion sur la diminution des besoins énergétiques de ce bâtiment. Si la charpente ne pouvait supporter l'installation de panneaux photovoltaïques, pourquoi la façade n'a-t-elle pas été utilisée ? L'énergie solaire constitue, avec

l'énergie hydraulique, le bois-énergie, l'éolien, la géothermie et le biogaz, une source d'énergie renouvelable. Ces énergies ont pour caractéristiques d'être inépuisables et de ne pas émettre de gaz à effet de serre durant l'utilisation des équipements.

J'ajouterai, comme l'indique le protocole de RIO, que la meilleure façon de traiter les questions de l'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens.

Je terminerai par un vœu, en matière de transition écologique pourquoi ne pas mettre en place un plan pluriannuel de l'écologie, outil de planification des actions communales auquel seraient associés les membres du comité de pilotage de l'Agenda 21 qui ne s'est pas réuni depuis le mois de septembre 2017 ? »

Monsieur Rouillon fait état d'avis contrastés quand il est question de dispositions portant sur la transition énergétique et indique certains investissements dans ce domaine peuvent être aussi réalisés pour des objectifs d'intérêt financier et non pas par pur objectif d'écologie. Monsieur Rouillon note que beaucoup de projets menés à Caudan l'ont été à l'aune de cet objectif de développement durable avec la suppression de l'ancien plan d'eau, l'aménagement de la voie verte, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ce qui représente bon nombre d'actions positives.

Monsieur Vély intervient en ces termes : « Chaque année depuis 2014, la commune a produit un effort important d'amélioration de son patrimoine mis à disposition des associations. Ce soutien matériel participe au dynamisme du tissu associatif qui lui-même participe au rayonnement de la commune. Cette année, c'est Caudan Sport qui bénéficiera de notre soutien pour l'amélioration des locaux mis à sa disposition. C'est un projet établi en concertation avec le club et qui sera réalisé en très grande partie en régie par les services municipaux.

Plus globalement, en 2019, s'achèvera la transformation et de la rénovation du site de Kergoff. J'entends par là les équipements sportifs (salle des sports, terrains de football, boulodrome), l'aire de loisirs, la salle des fêtes et le site autour de l'ancien étang.

Ce site très fréquenté par les Caudanais mais aussi par des visiteurs extérieurs aura bénéficié en six ans de gros investissements pour leur offrir un ensemble d'espaces complémentaires tous tournés vers les loisirs et le sport. Cette année, c'est la salle des fêtes qui subit un gros lifting pour moderniser son aspect et accroître son attractivité (bien qu'elle n'en pas vraiment besoin vu son planning d'utilisation toujours très chargé).

Rappelez-vous, il y a un an, lors du vote du BP, nous avons pour cette salle un programme beaucoup plus modeste de travaux avec le simple changement des menuiseries extérieures (130 000 € tout de même). La mise en perspective et l'anticipation sur les travaux de rénovation de la toiture nous ont conduits à revoir à la hausse le programme en créant une petite extension et en incluant la réfection de la toiture (rampant) et les façades. Dès le printemps 2018, nous avons décidé d'aller plus loin pour profiter de la fermeture indispensable de l'équipement. Les

utilisateurs ont été prévenus très tôt pour que cette période soit la moins pénalisante possible.

Le gros des travaux s'achève en ce moment selon le planning prévisionnel établi dès mai 2018 qui prévoyait une fermeture du 7 janvier au 8 mars 2019.

La grande salle, le hall d'accueil et les petites salles seront prêts à temps. Les travaux d'extension du bar s'achèveront quant à eux en avril comme prévu sans gêner outre mesure le fonctionnement du reste de l'équipement.

C'était un pari risqué vu le calendrier des réservations, ce n'est pas encore complètement gagné mais le plus dur est fait. La salle n'en sera que plus accueillante, plus accessible et plus fonctionnelle.

Je reviens aussi sur le regret exprimé par certains ici il y a un mois et dernièrement lors du débat organisé par l'ADEC sur la non-installation de panneaux PV sur le toit de la salle des fêtes à l'occasion des travaux.

La réponse est simple :

Un champ de panneaux PV représente environ une surcharge supérieure à 110kg/m<sup>2</sup> (panneaux + lests) sans compter la prise au vent. Ce n'est pas négligeable.

En 2013, la Commune a procédé à des travaux de renforcement de la charpente bois pour palier un début de déformation sous le poids de l'étanchéité qui avait été refaite quelques temps avant. Le toit de ce bâtiment ne peut tout simplement pas être alourdi par une installation supplémentaire. Il est tout à fait conforme mais l'alourdir par une telle installation ne serait pas raisonnable.

Je ne suis pas opposé à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux pour progresser vers la transition énergétique mais la salle des fêtes Joseph Le Ravallec n'est pas celui qui convient. Des communes du Morbihan avec le concours financier de Morbihan Energies ont déjà lancé des projets dans ce sens. Cela mérite de s'y intéresser.

Pour revenir à notre zone de Kergoff, le site de l'ancien étang se transforme naturellement et progressivement. Lui aussi est un équipement très fréquenté et la concertation mise en place par la commune a permis et permet à la population d'exprimer ses souhaits pour son devenir. Déjà la consultation de novembre dernier a mis en évidence la volonté partagée par tous d'en faire un lieu paisible propice à la détente. Les bureaux d'études choisis par la Commune ont conscience des enjeux et feront des propositions en adéquation avec ce souhait. Les ateliers du 5 mars et celui du 2 avril permettront à chacun d'exprimer ses souhaits. Viendra ensuite le temps des propositions concrètes, des discussions et ensuite des décisions à prendre par les élus. La transformation commencera dès 2019. Sur un tel projet, la nature conserve ses prérogatives et il est possible qu'il faille prévoir des aménagements sur deux exercices. L'essentiel est de bâtir en 2019 un projet et un programme de travaux cohérents entre les enjeux environnementaux et ceux autour des aménagements.

Ce BP 2019, c'est aussi la préparation du BP 2020 avec les études autour du restaurant scolaire. Le choix effectué par les élus en faveur de la rénovation du

restaurant scolaire par rapport à celui de la mairie s'appuie sur le constat de plus grande maturité du projet du restaurant mais aussi par la volonté unanime de privilégier un service essentiel au bénéfice des enfants de la Commune. Cet équipement nécessitait une rénovation de sa laverie, cela a conduit à élargir les études pour traiter l'ensemble des problématiques de son fonctionnement. Il reste de nombreux obstacles à franchir, en particulier sur le planning, mais le projet est définitivement lancé.

Les crédits affectés aux études de voirie urbaine pour les rues autour du restaurant scolaire permettront aussi de préparer en 2019 des travaux pour 2020.

Il est indispensable de préparer cette année les investissements futurs malgré les élections municipales de l'année prochaine. C'est probablement au futur conseil municipal qu'il reviendra de décider du lancement de ces travaux majeurs au restaurant scolaire et dans ses alentours mais sans anticipation, c'est une année blanche en matière d'investissements qui s'annonçait ».

Monsieur le Maire conclut en soulignant qu'en résumé, il est proposé le maintien des dépenses de fonctionnement et un fort accroissement des crédits d'investissement, sans oublier le quartier du Lenn Sec'h où les attentes sont fortes pour l'aménagement de la voirie définitive dans la phase A. Monsieur le Maire estime que le programme de travail de cette année sera conséquent, tout en préparant l'avenir avec des études de faisabilité déjà réalisées (mairie), sachant que par ailleurs, l'aménagement des voies autour du restaurant scolaire sera à prévoir, ainsi que la rénovation de quartiers anciens tels celui de la partie est de l'agglomération. Monsieur le Maire répond sur la transition écologique que la Commune a agi avec l'acquisition d'une chaudière-bois, d'un véhicule électrique.

Monsieur le Portz évoque également les travaux d'isolation importants menés à la salle des fêtes Joseph Le Ravallec.

Monsieur le Maire ajoute les programmes annuels de rénovation de l'éclairage public.

## VOTE

pour : Christophe ALLAIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Sylvie CORMIER – Christian DERMY – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Corinne LE HENO – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Véronique LE MEUR – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Elisabeth LUCAS – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Rolande MORVAN – Jérôme ROUILLON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

abstention : Pascale AUDOIN

## **9.2 – BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET ZAC DU LENN SEC'H)**

Monsieur Le Maire expose le projet de budget primitif 2019 (budget « ZAC du Lenn Sec'h »).

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de budget primitif de l'exercice 2019 (budget « ZAC du Lenn Sec'h ») annexé à la présente délibération,
- de voter le présent budget primitif par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

### **10 – REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX – APPROBATION DES PROJETS ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Un programme de travaux de réfection du sol de la maison de l'enfance, de l'étanchéité du bassin et du brûleur de la piscine, a été établi avec production de trois devis évaluant le coût total des travaux à 31 450 € HT.

L'Etat est susceptible d'octroyer une subvention pour ces trois opérations au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

L'Etat est susceptible d'octroyer une subvention pour cette opération au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, dans le cadre d'une enveloppe plafonnée à un montant de dépense subventionnable de 200 000 € HT.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux exposé ci-dessus,
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, au taux le plus élevé possible,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel.

### **11 – QUARTIER DU LENN SEC'H – PROJET DE CENTRE COMMERCIAL – CAHIER DES RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, URBAINES, PAYSAGERES, ENVIRONNEMENTALES ET TECHNIQUES**

Dans le cadre de la mission de conseil et de suivi confiée au cabinet ID-UP figurait la rédaction d'un cahier de prescriptions et de recommandations architecturales, urbaines, paysagères, environnementales et techniques pour le projet de centre commercial a été élaboré.

Il est précisé que ce cahier sert de cadre à l'examen du projet de construction du bâtiment et d'aménagement de la parcelle (accès, intégration et traitements paysagers...) présenté par le cabinet ID-UP qui émettra un avis sur celui-ci avant tout dépôt de la demande de permis de construire.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le cahier de prescriptions et de recommandations architecturales, urbaines, paysagères, environnementales et techniques pour le projet de centre commercial, annexé à la présente délibération.

## **12 – CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL**

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à établir entre la Commune et Lorient Agglomération.

Le projet prévoit de définir les modalités de l'instruction par la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la Commune, en application de l'article R. 423-15 du Code de l'urbanisme.

La date prévisionnelle de mise en œuvre de cette convention est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une durée initiale de six années, reconductible annuellement.

Le projet intègre un coût annuel de la rémunération de Lorient Agglomération fixé à 20 174 €, tous frais inclus. Ce montant est révisable selon l'évolution annuelle de l'indice de prix des dépenses communales dit « panier du maire ».

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de la Commune des services de la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer la convention correspondante.

## **13 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES RELATIVE A LA MISE EN CONFORMITE AVEC LE REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DE LA DONNEE**

Lorient Agglomération a proposé aux communes qui le souhaitent de mutualiser la convention de prestation de services relative à la mise en conformité au Règlement général de la protection de la donnée (RGPD).

Un règlement européen est entré en vigueur le 25 mai dernier qui vise à protéger les droits du citoyen. Ce règlement s'applique également aux collectivités territoriales qui sont amenées à revoir les procédures de collecte, de traitement de la donnée afin de s'assurer notamment que les informations détenues le sont pour un usage précis et déterminé et que toutes les conditions de sécurité sont bien mises en œuvre.

Le délégué à la protection de la donnée pour la Commune serait celui désigné par Lorient Agglomération.

Les prestations réalisées pour le compte de la Commune seraient facturées sur la base du nombre de jours d'intervention des agents de la cellule RGPD de Lorient Agglomération. Le montant estimatif pour l'exécution de l'ensemble de la mission qui doit s'étaler sur deux années s'élève approximativement à 5 130 €.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de prestation de services relative à la mise en conformité avec le règlement général de la protection de la donnée établie entre la Commune et la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient,
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer la convention correspondante.

#### **14 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU PARTAGE DE DONNEES RELATIVES AU SOCLE COMMUN TOPOGRAPHIQUE**

Un projet de convention intégrant les gestionnaires de réseaux, Lorient Agglomération, Morbihan énergies et différents partenaires ayant un besoin de fond de plan a été établi en vue de mutualiser l'acquisition des images aériennes très haute définition (standard national à 10 centimètres). Un plan de financement spécifique s'applique à cette prestation ne faisant pas appel à la contribution des communes.

Par ailleurs, un groupement de commande serait établi pour acheter au meilleur coût des données topographiques. Il est estimé par Lorient Agglomération à 0,17 € par mètre carré. Chaque commune adhérente paierait chaque année un droit d'utilisation du groupement de commande fixé à 500 €.

Ce projet participe de la volonté de construire un socle commun topographique dans le standard d'échange national qui sera rendu obligatoire en 2026.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de partenariat et de financement afférente au partage de données relatives au socle commun topographique établie entre la Commune et la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient,
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer la convention correspondante.

## **15 – DENOMINATION DU BATIMENT REALISE PAR BRETAGNE SUD HABITAT A KERGOFF**

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- de dénommer le bâtiment réalisé par Bretagne Sud Habitat à Kergoff « Résidence Claude Pompidou ».

## **16.1 – PROJET DE CESSION FONCIERE – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

La société d'économie mixte 56 Energies a exprimé une demande de cession d'une bande foncière située près du giratoire du Moustoir, afin d'y construire une station de distribution de GNV/BioGNV.

Avant de se prononcer sur la contenance et le prix de cession, le déclassement du domaine public communal est sollicité.

L'article L. 141-3 du Code de la voirie routière stipule que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal (...).

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui n'est pas le cas présent.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le déclassement de l'emprise foncière, annexée à la présente délibération, du domaine public communal vers le domaine privé communal.

## **16.2 – ALIENATION FONCIERE A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE 56 ENERGIES**

La société d'économie mixte 56 énergies, ayant son siège 27 rue de Luscanen à Vannes, société issue du syndicat départemental d'énergies du Morbihan, a exprimé une demande tendant à acquérir auprès de la Commune un terrain correspondant à une ancienne dépendance du domaine public pour une contenance totale de 1 003 m<sup>2</sup>.

La SEM va y développer un projet de station de distribution de GNV/BioGNV. Ce projet d'intérêt général vise à permettre aux utilisateurs de réduire les pollutions liées aux émissions de particules fines générées par leurs véhicules.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver la cession du terrain décrit ci-dessus à la société d'économie mixte 56 énergies,
- de préciser que la cession est effectuée pour un euro,
- de désigner l'étude notariale de Maître Guennec, notaire à Caudan, en vue d'authentifier la cession,
- de préciser que les frais de géomètre éventuels et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

### **17 – PERSONNEL COMMUNAL – PRIME ANNEE 2019 ET MODALITES DE VERSEMENT**

Une prime est versée annuellement aux agents communaux titulaires, stagiaires ou auxiliaires, à temps complet ou à temps non complet (montant défini prorata temporis).

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant de la prime du personnel communal attribuée en 2019 à 1 166 € pour un agent exerçant à temps complet,
- de fixer les modalités de versement de la prime de fin d'année comme suit : un acompte inclus dans la rémunération du mois de juin 2019 et correspondant à 50% du montant de la prime votée pour l'année 2018, soit 577 € ; le solde de la prime 2019, soit 589 €, étant versé au mois de décembre 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux mandatements correspondants.

### **18 – AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire fait le point sur l'évolution de l'organisation des transports publics menée par Lorient Agglomération et la CTRL, en indiquant qu'une rencontre a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars à Lorient Agglomération en présence de son Président, des services communautaires et de la CTRL à la demande de la mairie de Caudan.

Monsieur le Maire présente les données présentées par la CTRL : trente réclamations de particuliers reçues en janvier et six en février ; des modifications ont d'ores-et-déjà été apportées avec une priorité donnée aux scolaires se rendant dans les lycées avec deux bus partant de l'arrêt « mairie » : l'un à 7 heures 10 (arrivant à 7 heures 40 à Saint-Louis) ; le deuxième partant à 7 heures 14 (pour terminer son trajet direct à Saint-Joseph La Paix)

Des modifications ont été proposées à partir du 23 avril 2019 avec la suppression de la boucle Boulevard de Normandie (ligne 11) remplacée par un passage direct rue de Verdun (cours de Chazelles) ; la suppression de la boucle de Lann Sévelin (environ six voyageurs le matin et le soir et pas de voyageurs de Caudan) et en compensation, le rétablissement du passage par la rue de Kergoff et par la rue Jean Moulin.

Monsieur le Maire note qu'il n'y a pas de demandes particulières pour le collège de Lanester Jean Lurçat et précise que la demande sera transmise à la CTRL concernant la desserte des lycées d'Hennebont à partir de Caudan (ligne 217).

Monsieur le Maire ajoute qu'un compte-rendu écrit sera adressé à la mairie et précise qu'en cas de nouvelles demandes, elles seraient transmises par la mairie à la CTRL.



Pour copie conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gérard Falquerho". The signature is stylized and written over a faint, larger version of the name.

**Gérard FALQUERHO**